

# Règlement du concours Nail Art Animasia 2011

1. Dans le cadre du festival Animasia 2011, l'association Mandora (Pessac, 33) organise un **concours nail art** ouvert à toutes et tous.
2. Le sujet est le suivant : « **Nail Art inspiration mode asiatique** ».
3. Le concours se compose de **deux catégories : débutante et confirmée**. Sont considérées comme débutantes les personnes pratiquant le nail art depuis moins d'une année. Les organisateurs se réservent le droit de reclasser une participation selon leur jugement afin de conserver une équité dans les niveaux de participation.
4. Le concours sera effectué sur **ongles naturels ou faux ongles**.
5. Toutes les techniques de décor sont acceptées **sauf** celles nécessitant un outillage professionnel comme le **gel 3D avec lampe UV ou l'airbrush /aéroggraphie**.
6. Sont par conséquent acceptées toutes les autres techniques **applicables à domicile** comme l'acrylique, le tamponnage, les pochoirs, le marbre sec et le water marbre, les strass, paillettes, fimo, etc.
7. Le décor devra être présenté sur **quatre ongles minimum** (pas de décor sur capsules non posées).
8. Les mains photographiées devront être celles du participant.
9. Chaque participant a droit à une photographie, qui devra avoir la **taille maximale de 1000 pixels par 1000 pixels**. Toute photographie dépassant ces limites sera redimensionnée.
10. La photographie présentée ne devra avoir subi **aucune retouche par logiciel graphique**. Pas d'ajout de motifs, pas d'ajout de lumières, pas de retouche des couleurs. Toute photographie ne respectant pas ces conditions sera éliminée sans concession.
11. Sont tolérés le recadrage, l'ajustement léger de la lumière et du contraste, ainsi que la mise en scène (objet tenu en main, arrière plan...).
12. Le concours est ouvert **à partir du 20 septembre 2011 et sera clôturé le 30 septembre à midi**.
13. La photographie sera envoyée **par mail** à l'adresse suivante : [concours@mandora.fr](mailto:concours@mandora.fr)
14. Le nom de la photographie sera composé des noms et prénoms du candidat + pseudonyme si souhaité. (exemple : michele-dupont-titeprune.jpeg). Chaque candidat devra joindre le formulaire d'inscription à son mail. Le formulaire devra être entièrement rempli, avec nom et prénom pour signature. Les participants recevront alors les résultats du concours par voie électronique.
15. **La remise des prix se déroulera durant le festival Animasia, le dimanche 2 octobre.**
16. Les votes seront effectués par les membres de l'association Mandora et les invitées du stand nail art sur les critères suivants :
  - adéquation au thème du concours,
  - qualité esthétique,
  - qualité technique
  - originalité & créativité.
17. Les décisions du jury sont **sans appel**. Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.
18. Les photographies lauréates seront, avec l'accord de leurs auteurs, ultérieurement publiées sur le site du festival. Les participants s'engagent à ne pas demander de droits d'auteur pour cette publication.

19. Les lauréats recevront chacun un prix d'une valeur de 40€.

20. La participation au concours est gratuite.

